

« Protection de la biodiversité et enjeux sociaux dans les forêts tropicales : où en est le modèle aménagement-certification ? »

Outil de gestion des forêts de production aujourd'hui reconnu, l'aménagement forestier durable se développe en Afrique centrale depuis le début des années 90 touchant près de 28 millions d'hectares soit 50 % des forêts à vocation de production de bois d'œuvre du Bassin du Congo (Données OIBT, 2011 pour le Gabon, Cameroun, Congo, RDC et RCA).

L'aménagement forestier prend largement en compte le maintien et la préservation des écosystèmes forestiers ainsi que les composantes sociales et environnementales.

Après 20 ans d'un tel fonctionnement, quel est le véritable impact de l'Aménagement forestier sur les populations locales et la biodiversité ? Est-on capable de le mesurer ? Quelle est la plus-value apportée par la certification par rapport à un plan d'aménagement classique, et quelles sont les pistes de progrès ?

L'acquisition des connaissances lors de la phase préparatoire du plan d'aménagement

La démarche d'aménagement forestier est une opportunité unique d'acquérir des connaissances multiples sur un massif forestier donné (en dehors des aires protégées) dont la surface dépasse souvent plusieurs centaines de milliers d'hectares. Dans les domaines sociaux et environnementaux, les deux à trois années de préparation d'un plan d'aménagement, notamment par le biais des inventaires d'aménagement et des diagnostics socio-économiques, permettent à l'aménagiste de collecter une quantité importante d'informations, afin de planifier les activités sur le long terme.

Sur le plan environnemental, l'inventaire d'aménagement couvre, en relativement peu de temps, la totalité du massif forestier. Le fait d'inventorier tous les arbres de plus de 10 à 20 cm de diamètre renforce les connaissances sur les aires de répartition des essences et donne de précieuses informations sur leur dynamique grâce à l'analyse des structures diamétriques. Ces données autorisent une gestion fine, quasi essence par essence afin d'assurer un renouvellement durable de la ressource. Couplés à l'inventaire, les travaux de cartographie permettent également d'identifier les différentes formations végétales, les zones humides, les écosystèmes les plus fragiles... Complétés par des inventaires de la faune, réalisés en même temps que l'inventaire d'aménagement, il est ainsi possible d'avoir un bon aperçu de la distribution des espèces les plus importantes (grande faune principalement).

Sur le plan social, l'étude socio-économique fait ressortir l'environnement socio-économique et culturel des populations riveraines des concessions. C'est le minimum requis par toutes les législations nationales. Cette étude socio-économique doit permettre d'identifier et de caractériser les villages et campements riverains de la concession forestière et préciser les tendances ethniques et démographiques, d'évaluer les besoins en terres agricoles. Cela nécessite de connaître les limites, mêmes approximatives, des terroirs villageois. Le diagnostic socio-économique doit également permettre d'identifier les représentants reconnus des différents groupes d'intérêt et de pression, et les processus habituels de décision et d'organisation (politique, traditionnel...), et d'identifier des personnes-ressource, susceptibles de jouer un rôle de facilitation ou de médiation auprès d'un ou plusieurs groupes d'intérêt. Enfin, il doit permettre de caractériser et d'analyser les différents usages des ressources naturelles de la concession forestière pour savoir si les activités humaines sont écologiquement soutenables et identifier les critères et indicateurs sociaux pour suivre l'évolution de ces activités.

Cette phase d'acquisition de données connaît néanmoins certaines **limites** importantes à souligner :

1. Sur le plan de la biodiversité, les connaissances botaniques parfois limitées des prospecteurs, couplées à la diversité des espèces ligneuses (plus de 300 à 400 espèces ligneuses sur une même concession), font que plusieurs regroupements d'espèces sont établis sur des critères plus économiques que biologiques. Les espèces les plus rares et donc souvent les plus méconnues, sont mal ou non identifiées, et trop souvent recensées comme « inconnues ». Les règles visant à une identification ultérieure en herbier sont malheureusement généralement contournées, car coûteuses et nécessitant un temps et une logistique qu'il n'est pas toujours possible de consacrer. Ces inventaires ne permettent que très rarement l'identification de nouvelles espèces ligneuses.
2. Sur le plan de la faune, seuls les grands mammifères sont recensés. Les inventaires se limitent à des observations de type présence / absence alors que des méthodes permettant d'estimer les densités ont été éprouvées et qu'elles ne sont que rarement utilisées pour des questions de coûts. Se pose également la question du savoir-faire, les ONG compétentes en général dans ce domaine ne pouvant pas accompagner la totalité des entreprises engagées dans l'aménagement.
Toujours concernant la faune, les oiseaux, reptiles, et autres familles sont totalement écartés des inventaires d'aménagement.
3. Sur le plan social, la phase préparatoire est souvent trop courte pour avoir une véritable compréhension des enjeux et des espaces (lieux de culte, zones de chasse...) de l'ensemble de la concession, et identifier les véritables personnes ressources qui seront à la base de tout le processus de concertation indispensable à la mise en place de la gestion forestière.

Prise en compte de la biodiversité et aspects sociaux lors de la mise en œuvre des plans d'aménagement

L'un des principaux facteurs de protection de la biodiversité est dû à la protection du massif par l'entreprise forestière attributaire d'une concession sur le long terme, et qui devient alors soucieuse de protéger la ressource qui lui a été confiée, limitant ainsi les activités d'exploitation illégale dans la concession ou les défrichements agricoles.

Un autre facteur important consiste en la mise en place de zones de protection ou de conservation, avec des degrés variables d'activités autorisées. Couplé aux diverses mesures d'exploitation à impact réduit, l'impact des activités forestières sur la biodiversité peut en être considérablement réduit.

Le plan d'aménagement peut également exclure l'exploitation de certaines espèces, du fait de leur rareté ou déficit en régénération.

Enfin, l'implication de l'entreprise dans les programmes de lutte anti braconnage, lorsque l'entreprise s'y investit, contribue très efficacement à la diminution des activités de chasse dans la concession, avec des effets très rapides.

Sur le plan social, les mesures d'aménagement peuvent amener à une réduction des conflits entre les communautés et les entreprises. La mise en place de relations de partenariat et de confiance permettant une meilleure collaboration pour la mise en œuvre de mesures sociales bénéfiques aux populations. L'aménagement doit également aboutir à une identification claire et une répartition contractuelle de l'espace entre la société et les communautés, définissant les droits et devoirs de chacune des parties.

L'obligation de l'entreprise de respecter les législations nationales et internationales participe également à une nette amélioration des conditions de vie des employés, notamment dans les domaines de la sécurité au travail, l'hygiène, ainsi que l'accès à l'éducation et soins de santé pour les ayants-droit.

Cependant, les premiers plans d'aménagement ont été développés au départ par des entreprises de grandes tailles, souvent observées par la communauté internationale, voire partenaires d'ONG environnementales, et bénéficiant d'appui des bailleurs de fonds.

Les nouveaux acteurs (opérateurs de moindre taille, PME ayant tardé à s'engager dans le processus d'aménagement ou opérateurs asiatiques) semblent plus subir un modèle que s'y impliquer, et sont moins enclins à développer les aspects sociaux et environnementaux et à mettre en œuvre le plan d'aménagement qu'elles considèrent être davantage une exigence administrative. Malgré la superficie cumulée que ces sociétés représentent, les ONG et parties civiles s'impliquent moins dans ces projets (sauf peut-être dans le cas particulier de la RDC). Ce constat est très net dans le cadre des projets d'aménagement mis en place par l'AFD au Congo (PAGEF, appui aux sociétés du Sud du pays, majoritairement asiatiques) ou au Gabon (PAPFFG, faible intérêt des petites sociétés à s'engager dans l'aménagement).

L'absence de contrôles rigoureux de la part des administrations, soit par manque de moyens, de compétences, d'absence de mise à niveau par rapport aux nouvelles dispositions réglementaires ou d'organisation, voire du fait de problème de corruption, fait que les plans d'aménagement ne sont parfois que de simples formalités, et que le degré de mise en œuvre des mesures d'aménagement peut être extrêmement variable.

Concernant le développement socio-économique local, autant les grandes entreprises les premières engagées acceptaient de contribuer sur leurs fonds propres, autant cette approche est plus difficilement acceptable par les petits opérateurs et opérateurs asiatiques.

Le plus de la certification

La certification, de légalité ou environnementale telle que FSC, a connu un important essor depuis le début des années 2000. Avec aujourd'hui plus de 5 millions d'hectares de concessions certifiées FSC, il est possible d'avoir une vision de ce que peut apporter la certification, notamment dans les domaines de la biodiversité et les aspects socio-économiques.

Le véritable engagement vers la certification venant en général après la préparation du plan d'aménagement, il n'y a que pas ou peu de différence entre une entreprise certifiée ou non certifiée au moment de la phase de collecte des données.

Par contre, lors de la phase de mise en œuvre du plan d'aménagement, on observe un rôle moteur très fort joué par le processus de certification.

Sur le plan de la biodiversité, les décisions de protection des écosystèmes sont en général plus poussées, et réellement appliquées sur le terrain. Les mesures d'EFIR permettent par exemple une meilleure protection des cours d'eau (mesures de franchissement des cours d'eau, pas d'abattage en bordure de rivière...), et de mieux lutter contre l'érosion.

Sur le plan socio-économique, la certification oblige à ce que le dialogue social et la consultation des populations soit réelle et effective. Cela passe par une plate-forme de concertation, véritable structure de communication qui permet de créer un dialogue, et aboutit à une contractualisation des accords. Au-delà de la définition de série de développement agricole, intégré dans tout plan d'aménagement, la certification nécessite des mesures plus précises telles que la définition des FHVC, ou le CLIP (Consentement Libre, Informé et Préalable).

Concernant le personnel de l'entreprise, les mesures d'hygiène, sécurité au travail, éducation, santé, formation professionnelle... sont très largement développées, et font l'objet d'un contrôle rigoureux lors des audits de certification.

Enfin, la certification obligeant les entreprises à devenir transparente sur leur gestion, celles-ci sont alors beaucoup plus ouvertes à l'accueil de scientifiques bénéficiant des infrastructures d'accueil et routières pour pratiquer leurs recherches.

La certification constitue donc essentiellement un outil de contrôle se substituant aux contrôles inefficaces voire inexistantes des différentes administrations.

Quelques pistes d'amélioration

L'exemple de la certification a montré que les entreprises pouvaient développer d'importantes mesures sur les aspects sociaux ou environnementaux. Il n'est cependant pas prouvé que ce modèle soit viable économiquement. Les ventes récentes d'entreprises certifiées FSC font subsister un doute sur la véritable rentabilité de ces entreprises. Les charges liées à la certification ont certainement un impact sur cette rentabilité, même si une gestion rationnelle devrait également permettre une diminution de certains coûts.

La question de savoir si l'on doit demander plus à ces entreprises se pose réellement, alors que la plupart des entreprises, non certifiées, sont encore très loin du niveau atteint par les sociétés certifiées.

Bien entendu, sur le plan technique, des améliorations sont possibles, concernant la lutte contre l'érosion, la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité, le renforcement du dialogue social, la mise en place d'outils de financement aux bénéfices des populations... mais ne devrait-on pas commencer par la simple application, par l'ensemble des opérateurs, des législations des pays d'Afrique centrale ?

Celles-ci sont en effet déjà très exigeantes, et leur application sur l'ensemble des massifs forestiers de production aurait un impact majeur, touchant des superficies bien plus importantes que celles qui seront concernées par la certification, même si celle-ci joue un rôle locomotive fondamental dans l'évolution des mentalités pratiques en terme de gestion forestière.

La certification doit rester une initiative privée, le respect de la légalité le combat de tous les acteurs impliqués dans la gestion forestière durable.